

FORMATION JURIDIQUE:

Les marchés publics globaux de performance

PROGRAMME :

I. Le MPGP : un cadre juridique rénové

1. Retour sur les montages contractuels complexes existants avant l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 23 juillet 2015

- a. *Le contrat de partenariat*
- b. *Le marché de conception-réalisation (CR)*
- c. *Le marché de réalisation et exploitation/maintenance (REM) et le marché de conception, réalisation, exploitation/maintenance (CREM)*

2. Le MPGP : un nouveau contrat s'inscrivant dans une réforme législative et réglementaire d'ampleur

- a. *Présentation des différents textes de la réforme*
- b. *La notion de MPGP*

II. Le régime juridique « libéralisé » du MPGP

1. Présentation des caractéristiques générales du MPGP

- a. *Dérogation à l'article de la loi MOP*
- b. *Dérogation à l'allotissement*
- c. *Interdiction du paiement différé*

2. **Assouplissement des conditions de recours**
3. **Les procédures de passation faisant l'objet de spécificité**
 - a. *Présentation générale des procédures de passation*
 - b. *Spécificités procédurales*

III. **Un nouvel encadrement des conditions d'exécution des MPGP**

1. **L'identification nécessaire de l'équipe de maîtrise d'œuvre**

LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine

2. **L'adaptation des missions du maître d'œuvre aux particularités du MPGP**

Décret n° 2017-842 du 5 mai 2017 portant adaptation des missions de maîtrise d'œuvre aux marchés publics globaux